MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE :

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 5 JUILLET 2021 AU LIEU ORDINAIRE DES RÉUNIONS, IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UN IMMEUBLE SITUÉ AU 191, RUE SAINT-JEAN.

LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISE L'IMPLANTATION D'UN GAZEBO SITUÉ DANS LA MARGE DE RECUL AVANT À 6.5 MÈTRES DE LA LIGNE AVANT LORSQUE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PRESCRIT 7.6 MÈTRES DONC DÉROGATOIRE DE 1.1 MÈTRE.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE DEVRA FAIRE PARVENIR SES COMMENTAIRES PAR LA POSTE AU 301, RUE SAINT-JACQUES, SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC) G0X 3G0 OU PAR COURRIEL À L'ADRESSE STE-THECLE@REGIONMEKINAC.COM AU PLUS TARD LE LUNDI 5 JUILLET AVANT 16H.

LUNDI LE 5 JUILLET 2021
À 20 :00 HEURES
AU 301, RUE SAINT-JACQUES
SAINTE-THÈCLE

Donné à Sainte-Thècle, ce 18e jour du mois juin 2021.

Valérie Fiset

Valérie Fiset, CPA, CGA
Secrétaire-trésorière